

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 mai 2025

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de mai, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni sans condition de quorum, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : **Mme Marie-Hélène Padovani, M. Pierre Savelli, M. Paul Tieri, M. Jean-Charles Leonardi, M. Gérard Romiti** et 4 conseillers **absents** : **M. Louis Pozzo di Borgo, M. Jean Zuccarelli, M. Philippe Peretti, M. Michel Rossi**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°280 du-20 05 25

Domaine : Opération d'investissement – Réparation et sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique – Tunnel de Bastia – Plan de financement

Vu les dispositions des articles L. 2422-5 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la régie, et notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 novembre 2015 relative à la délégation donnée par le conseil d'administration au directeur ;

Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la décision 2023-01 du 10 février 2023 relative à la nomination de M. REBOA Fabrice en qualité de directeur général par intérim ;

Vu l'analyse et les conclusions émises par l'étude préalable réalisée par le cabinet Best Energie datée du 09 septembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration datée du 16 octobre 2025 portant adoption de l'opération de réparation et de sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique du tunnel de Bastia ;

Considérant la rupture de canalisation survenue le 27 mai dernier dans le tunnel de Bastia qui a occasionné des désagréments importants et mis en danger les personnes comme les biens ;

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation de l'opération d'investissement relative à la réparation et à la sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique dans le tunnel de Bastia ;

Considérant que cette opération répond à un motif d'intérêt général et a notamment pour objectif de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération bastiaise ainsi que de protéger les personnes et les biens du fait de la vétusté de l'équipement ;

Considérant la nécessité d'établir un plan de financement de cette opération en faisant appel à des co-financiers publics ;

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250521-280-2025-DE Date de télétransmission : 21/05/2025 Date de réception préfecture : 21/05/2025 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 20 mai 2025

Délibération n°280 du 20 05 25

**Domaine : : Opération d'investissement – Réparation et sécurisation de la
canalisation AEP (DN 500) en galerie technique – Tunnel de Bastia – Plan de
financement**

Le Président ayant donné lecture du rapport n°6

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Adopte le plan de financement de l'opération de réparation et de sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique dans le tunnel de Bastia ainsi qu'il suit :

Opération :	Coût :	Autofinancement :	Co-financeurs publics :
Travaux de Réparation et de sécurisation de la canalisation AEP (DN 500) en galerie technique dans le tunnel de Bastia	801 329€	20% : 160 265,8€ (emprunt contracté en 2019)	Etat (FNADT) 50% : 400 664,50€ Collectivité de Corse (30%): 240 398,70€

2/ Autorise le directeur à engager toutes démarches et à signer tout acte relatif à cette opération ;

3/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250521-280-2025-DE Date de télétransmission : 21/05/2025 Date de réception préfecture : 21/05/2025 Page 2 sur 2
